



Commune de FLEVY (57)

REVISION DU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Orientation d'Aménagement et de Programmation

Dossier Diffusion

Document conforme à celui annexé à la
DCM du 13 octobre 2020 portant
approbation de la révision du PLU.

Le Maire,

ESpace &
TERRitoires

Etudes et conseils en urbanisme et aménagement

SOMMAIRE

Sommaire	1
Introduction	2
« Rue du Lieutenant Friaque » (UC)	3
OAP N°1	3

INTRODUCTION

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L.101-1 et 2 ainsi que L.101-2 du Code de l'Urbanisme, les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation permettent quant à elles d'affiner la réflexion et de prévoir des actions et opérations d'aménagement à réaliser, notamment pour mettre en valeur l'environnement, les paysages et le patrimoine, permettre le développement urbain et assurer le développement de la commune.

La commune de FLEVY a souhaité mener une réflexion spécifique sur un secteur préférentiel :

- Secteur « Rue du Lieutenant Friaque » (UC)



« RUE DU LIEUTENANT FRIAQUE » (UC)

OAP N°1

■ Présentation

Zone UC située en partie sud du village de FLEVY.

Sa localisation permet de proposer de nouveaux logements aux plus près de l'école et des équipements déjà présents ou en projet au sud de la commune.

Surface d'emprise : 1,11 ha.

■ Objectifs

Urbanisme

Obtenir une cohérence du projet avec la zone urbaine existante, constituer une greffe urbaine en harmonie avec son environnement urbain, en visant à conforter le développement initié rue d'Ennery.

Permettre une connexion piétonne facilitée avec l'école et les équipements.

Assurer un accès direct à la rue pour toutes les parcelles, y compris celles en deuxième ligne.

Paysage - environnement

Veiller à une intégration qualitative des arrières de constructions et des limites d'opération en prise directe avec le grand paysage et les espaces agricoles.

Intégrer les bâtiments dans leur paysage urbain environnant (gabarit, volume, dimensions...)

■ Orientations d'aménagement

Densification

Favoriser une densification urbaine raisonnable selon la répartition suivante :

	Part Habitat individuel pur	Part Habitat groupé
Typologie	100%	-
Nombre total de logements projetés sur la zone	16 logements	
Densité (log/ ha)	15 logements/ ha	

FLEVY - Plan Local d'Urbanisme
OAP - Secteur UC - rue du lieutenant Friaque



LEGENDE

- Limite de la zone
- Accès vial à maintenir
- Implantation éventuelle des constructions
- Assurer une liaison sécurisée pour les mobilités douces vers l'école au nord et les équipements au sud
- Zone constructible : habitat individuel
- Séquence de transition paysagère